



Webinaire de lancement
Prix 2023 des Employeurs Engagés à Paris



Prix
des Employeurs
Engagés

SOMMAIRE - 15 MARS 2023

- 01** Mot d'accueil de la Ville de Paris par Madame Afaf GABELOTAUD, Adjointe à la Maire de Paris
- 03** Présentation du Prix 2023 des Employeurs Engagés

- 02** Interventions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France
- 04** Échange avec les participants

01

Mot d'accueil de la Ville de Paris

Madame Afaf GABELOTAUD,
Adjointe à la Maire de Paris en charge des
Entreprises, de l'Emploi et du Développement
économique

02

Intervention de la CCIP et de la CMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France
Francis BUSSIÈRE, président

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Alexandre MISSOFFE, directeur général délégué

03

Présentation du Prix 2023 des Employeurs Engagés

Objectifs et ambitions du Prix,
Modalités de candidature et calendrier,
Bénéfices du Prix aux lauréats.

Objectifs et ambitions du Prix des Employeurs Engagés

Première édition du Prix 2023 des Employeurs Engagés à Paris

- ❑ Mise en lumière des employeurs engagés à Paris et de leurs actions locales en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.
- ❑ Valorisation de l'employeur en tant qu'acteur économique, social et citoyen du territoire parisien.
- ❑ Sont éligibles les actions réalisées en 2022 répondant à un des objectifs suivants :
 - Caractère **inclusif** en matière d'emploi,
 - Caractère **bienveillant** et social de l'employeur, vis-à-vis de ses salariés,
 - Caractère **innovant** d'une action présentée en matière de repérage de talents.

**À PARIS,
LES ENTREPRISES
QUI ONT
DES VALEURS
ONT UN PRIX.**

Inscriptions
jusqu'au
07/05

Plus d'informations sur paris.fr/PEE2023

**Prix 2023
des Employeurs
Engagés**

Modalités de candidature et calendrier du Prix

❑ Qui peut candidater ?

Le prix s'adresse à tous les acteurs ayant un rôle d'employeur au sein d'une structure implantée sur le territoire parisien, quel que soit leur statut juridique et leur taille (TPE, PME, grande entreprise, association, ESUS, fondation, etc.)

❑ Comment candidater ?



Rendez-vous sur **Paris.fr** pour télécharger le règlement d'appel à candidatures et le formulaire de candidature.

Candidature à remettre à l'adresse suivante : **DAE-employeursengages@paris.fr** accompagnée du formulaire complété par vos soins et des éléments justificatifs.

❑ Calendrier :

- Candidature possible **du 7 mars au 7 mai 2023**
- Délibération du Comité de sélection **en juillet** et choix des lauréats par catégories
- **Cérémonie de remise des prix : 13 septembre 2023** à l'Hôtel de Ville de Paris

Bénéfices du Prix pour les lauréats

- Enjeu de visibilité de la structure et de sa **marque employeur**.
- Une **mise en avant de l'engagement** de chaque lauréat en matière d'insertion et d'implication sur le territoire parisien **à travers une communication variée** (publication et affichage avec des supports matérialisés et dématérialisés de la Ville de Paris).

04

Echanges avec les participants



**Merci pour votre attention et pour l'intérêt que
vous portez à ce nouveau Prix**